



## RNU - Nombre de places de stationnement

Par **fausserideuz**, le **13/04/2017** à **17:15**

Bonjour,

Ma commune n'a ni POS ni PLU, les services de l'urbanisme se basent donc sur le RNU pour instruire les permis de construire.

La commune a-t-elle le droit de refuser un permis avec comme motif un nombre de places de stationnement insuffisant ?

Sachant que le RNU est assez flou sur le sujet (...peut imposer...)

Merci d'avance pour vos réponses...

Par **morobar**, le **13/04/2017** à **17:45**

Bonjour,

La règle est d'un emplacement privé par surface construite de 60 m<sup>2</sup>

En général le garage plus l'allée y conduisant sont suffisants pour un pavillon.

Par **fausserideuz**, le **13/04/2017** à **17:51**

Merci pour votre réponse, pouvez-vous me dire où trouver cette règle ?

Par **ASKATASUN**, le **13/04/2017** à **18:28**

Bienvenu,

[citation]La commune a-t-elle le droit de refuser un permis avec comme motif un nombre de places de stationnement insuffisant ?

Sachant que le RNU est assez flou sur le sujet (...peut imposer...) [/citation]

L'article R 111-25 du Code de l'urbanisme stipule :

*Le permis ou la décision prise sur la déclaration préalable peut imposer la réalisation d'installations propres à assurer le stationnement hors des voies publiques des véhicules correspondant aux caractéristiques du projet*

Votre commune peut donc refuser la délivrance du PC pour insuffisance de stationnements privés propres au nombre de logements envisagés.